

"cherche à opérer ce Bureau, et tendant à les faire accepter par  
"les candidats politiques aux prochaines élections provinciales et  
"fédérales, sans distinction de parti. A la suggestion de M. le  
"président, on remet au comité de Législation le soin d'étudier  
"cette question". . . . Si une lutte allait s'engager, je souhaite  
que le comité de Législation songe à utiliser l'arme que nous  
lui avons offerte en septembre 1904. Mais je ne puis dissimu-  
ler toute l'amertume qu'il y aurait dans cette lutte; ce serait une  
lutte de famille; quelque chose comme une rébellion des enfants  
contre leur mère, des intelligences contre leur Alma Mater,  
pour se libérer d'un assujettissement quelque peu féodal.

Espérons encore, malgré les apparences, que nous pourrions  
éviter ces "*lutttes stériles, fratricides*", comme disait l'un de nos  
derniers politiques canadiens éminent, maintenant couché dans  
l'histoire; souhaitons que nos Universités, celles surtout qui  
nous tiennent le plus au cœur, celles qui synthétisent nos aspira-  
tions, notre langue, notre race en un mot, souhaitons, dis-je,  
qu'elles emploient leur énergie à améliorer, à parfaire l'œuvre,  
la mission qu'elles se sont imposée.

\* \* \*

Il y a tant à faire chez elles, pour se hausser au niveau de la  
plupart des autres institutions contemporaines analogues.

Ce n'est pas sans étonnement, et je vous dis ceci, Messieurs,  
un peu dans l'intimité, que j'ai appris que nos facultés de mé-  
decine françaises n'enseignaient pas la pathologie générale; qu'il  
en est de même de la physique biologique, de la chimie biolo-  
gique, de la physiologie expérimentale, de la clinique des mala-  
dies infectieuses, nerveuses, vénériennes, infantiles, de la der-  
matologie, des maladies des voies urinaires, et de quelques au-  
tres matières de moindre importance. N'est-ce pas qu'elles ont  
un vaste champ dans leur domaine où utiliser leur énergie?

Et sous le rapport de la régie interne, il y aurait aussi beau-  
coup à faire: je me suis toujours demandé pourquoi les profes-  
seurs titulaires hors d'âge, invalides, ou notoirement incompé-  
tents, reçoivent-ils toujours leur \$1200.00 par an. N'est-ce pas  
là une injustice criante pour les agrégés qui, eux, ne touchent  
rien pour la plupart?

A ce sujet, malgré les répugnances que l'on éprouve en cer-  
tains quartiers contre l'enseignement universitaire de Paris,